

Compte rendu

Réunion du Directeur général et du Bureau du Conseil exécutif 31 juillet-1^{er} août 2017

Participants

Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus, Directeur général
Dr Assad Hafeez (Pakistan), Président
M. Philip Davies (Fidji), Vice-Président
Dr Isaac Minani (Burundi) (par téléconférence), membre suppléant du Conseil exécutif
Mme Sarah Lawley (Canada), Vice-Présidente
Dr Viroj Tangcharoensathien (Thaïlande), Vice-Président
Professeur Maksut Kulzhanov (Kazakhstan), Rapporteur

Secrétariat

Dr Anarfi Asamoah-Baah, Directeur général adjoint
Dr Ian Smith, Directeur exécutif, Bureau du Directeur général
Dr Tim Armstrong, Directeur, Organes directeurs
Dr Peter Singer, Conseiller principal auprès du Directeur général
M. Steven Solomon, Juriste principal
Mme Gina Veal, Chargée des relations extérieures, Organes directeurs
M. Derek Walton, Conseiller juridique

Observateurs

Burundi : M. Philippe Minani, Conseiller, Mission permanente, Genève
Canada : Mme Johanna Krüger, Conseillère pour les questions de santé, Mission permanente, Genève
Fidji : M. Ajendra Pratap, Premier Secrétaire, Mission permanente, Genève
Pakistan : Dr Mariam Saeed, Première Secrétaire, Mission permanente, Genève
Thaïlande : Mme Benjaporn Niyomnaitham, Première Secrétaire, Mission permanente, Genève

1. But de la réunion

1. Le Directeur général et le Bureau du Conseil exécutif se sont réunis à Genève les 31 juillet et 1^{er} août 2017. La réunion était présidée par le Président du Conseil exécutif. Le Directeur général a ouvert la réunion, souhaité la bienvenue aux membres du Bureau du Conseil (le Bureau) et fait observer qu'il s'agissait de la première réunion de ce type entre un nouveau Directeur général et le Bureau. Alors que les réunions du Bureau du Conseil sont généralement organisées en septembre de chaque année pour examiner le projet d'ordre du jour provisoire de la session de janvier du Conseil exécutif, il avait proposé que cette réunion anticipée ait lieu pendant la période de transition, avec une visée plus stratégique. Cette première réunion qu'il tenait avec le Bureau pendant son mandat de Directeur général avait pour but de rassembler les membres du Bureau en personne non seulement pour examiner l'ordre du jour provisoire mais aussi pour faire le point sur les méthodes de travail du Bureau, et notamment sur son rôle. Le Directeur général a estimé que des réunions plus régulières du Bureau pourraient renforcer les travaux et l'efficacité du Conseil exécutif lui-même. Il a également évoqué les nouvelles réalités dont le Conseil doit tenir compte dans ses travaux, notamment l'impératif que constituent le programme de développement durable et les priorités connexes, la mission qui lui a été confiée de par son élection au poste de Directeur général de faire avancer les priorités stratégiques, et la nécessité d'accélérer la réforme de la gouvernance et de rendre les réunions des organes directeurs plus fructueuses.

2. La réunion avait pour objectifs précis :

- de parvenir à une perception commune du rôle du Conseil exécutif, de son évolution et des atouts et faiblesses des travaux du Conseil dans la situation actuelle et compte tenu des nouvelles réalités ;
- d'examiner le rôle du Bureau du Conseil et les possibilités de renforcer la collaboration avec d'autres membres et non-membres du Conseil exécutif ;
- de fixer les priorités, de définir les résultats attendus de la cent quarante-deuxième session du Conseil exécutif et de proposer une structure de l'ordre du jour qui facilite l'obtention de ces résultats ;
- d'étudier des modalités et des méthodes qui amélioreraient les travaux du Conseil ;
- de trouver des formules possibles pour distinguer les travaux des organes directeurs de l'OMS qui favoriseront la prise de décisions stratégiques.

3. Le Bureau a noté que l'évaluation de la troisième étape de la réforme de l'OMS présentée à l'Assemblée mondiale de la Santé en mai 2017 (document A70/50 Add.1) avait montré qu'il fallait poursuivre les travaux de réforme de la gouvernance et que le Conseil exécutif comme l'Assemblée de la Santé avaient eu du mal à dégager les priorités essentielles de leur travail et à établir une distinction entre les travaux des organes intervenant dans la prise de décisions stratégiques.

4. Il a considéré que le moment était venu de reconsidérer les rôles et les méthodes de travail. Il s'est félicité de l'occasion qui lui était offerte de collaborer avec le Directeur général, de le soutenir dans sa volonté de changer les choses et de faire avancer la réforme de la gouvernance, dans les limites fixées par le Conseiller juridique. Il est convenu que des réunions plus régulières seraient indéniablement utiles à cet égard et contribueraient aux changements que les États Membres souhaitent voir à l'OMS et dans ses travaux. Les membres du Bureau du Conseil ont noté qu'ils participaient à cette réunion en leur capacité nationale car ils n'avaient pas eu le temps de consulter leurs Régions, ce qui ne relevait d'ailleurs pas de leur rôle traditionnel. Le Directeur général, le Secrétariat et le Bureau du Conseil ont souligné qu'ils souhaitaient que tous les États Membres soient associés à la réforme de la gouvernance et apportent leur contribution au débat.

2. Conseil exécutif et Bureau du Conseil exécutif : rôle, évolution et objectifs

5. Le Bureau a examiné le rôle, l'évolution et les objectifs du Conseil exécutif et de son bureau tels qu'ils sont actuellement définis dans la Constitution de l'OMS et le Règlement intérieur du Conseil.

6. Le Secrétariat a décrit le statut, les fonctions et les pouvoirs du Conseil, qui ont principalement trois origines : la Constitution de l'OMS, le Règlement intérieur du Conseil et les différentes résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée de la Santé et le Conseil. Tandis que l'article 18 de la Constitution stipule que la fonction primordiale de l'Assemblée de la Santé est d'« arrêter la politique de l'Organisation », l'article 28 définit la principale fonction du Conseil comme consistant à « appliquer les décisions et les directives de l'Assemblée de la Santé ». L'évolution et l'élargissement du Conseil depuis 1998 ont été présentés, en particulier l'augmentation du nombre de membres du Conseil (34 actuellement), le fait d'avoir autorisé la participation des États Membres non représentés au Conseil (articles 3 et 16 du Règlement intérieur) et le développement du système de commissions du Conseil depuis 2004.

7. Il a été noté que le Conseil avait deux rôles : un rôle exécutif – veiller à ce que les décisions et les instructions de l'Assemblée de la Santé soient appliquées et orienter, et guider le Secrétariat ; et un rôle consultatif – faciliter la préparation des travaux de chaque Assemblée de la Santé. Le Conseil soumet un programme général de travail à l'Assemblée de la Santé pour examen. Il est aussi habilité à prendre des mesures d'urgence.

8. Les objectifs du Conseil sont fixés par l'ordre du jour de chacune de ses sessions. Les membres du Bureau ont observé qu'ils avaient une responsabilité collective à cet égard puisque le Directeur général doit les consulter lorsqu'il établit l'ordre du jour provisoire de chaque session du Conseil. Le Conseiller juridique a expliqué que, le rôle du Bureau n'étant pas autrement précisé, celui-ci jouissait d'une certaine souplesse dans ses méthodes de travail et dans la conduite de ses réunions, à la fois au sein du Bureau et au sein du Conseil, ainsi que dans sa manière d'établir l'ordre du jour.

9. Le Secrétariat a observé que si le Conseil et son sous-comité étaient plus ouverts qu'à l'origine puisque que des non-membres peuvent aussi prendre part aux débats et faire des propositions, la prise de décisions en soi était devenue plus complexe. L'ouverture et une large participation ont parfois nuit à l'efficacité et les processus de décisions semblent parfois se chevaucher. Le Bureau a également fait observer que, paradoxalement, comme la participation de non-membres dépend de leur faculté à assister aux réunions, l'ouverture observée ces dernières années avait sans doute rendu la participation moins équitable d'une manière générale, car il est plus facile pour les États Membres dotés de plus vastes ressources ou supportant de moindres frais de voyage de se faire représenter par les capitales. Le Directeur général a souscrit à l'opinion du Secrétariat selon laquelle la difficulté pour le Bureau consiste donc à rendre les réunions du Conseil plus fructueuses sans pour autant perdre la confiance qu'une plus grande participation a donnée aux États Membres. Le Bureau a expliqué qu'il fallait faire attention à ne pas donner l'impression que les réunions du Conseil puissent devenir moins ouvertes. Il a été proposé de renforcer le rôle des membres du Bureau en tant que porte-parole de leur Région respective, ce qui n'était pas leur rôle traditionnel mais relevait plutôt des coordonnateurs régionaux. Il serait peut-être utile aussi de considérer comme prioritaires les points de l'ordre du jour exigeant une large participation et d'encourager les Régions à mieux circonscrire leurs interventions sur les points pour lesquels un débat de vaste ampleur n'est peut-être pas indispensable.

10. Autre problème qui nuit à l'efficacité des réunions : la longueur de l'ordre du jour. Les organes directeurs ont souvent relevé ce problème ces dernières années. Le Bureau a estimé que l'ordre du jour du Conseil devrait être axé sur la politique de santé publique, ainsi que sur les questions de gouvernance, financières et de gestion ayant une importance stratégique pour l'Organisation, plutôt que sur des questions techniques détaillées, lesquelles relèvent du Secrétariat. Il a reconnu néanmoins que l'Assemblée de la Santé devait parfois donner mandat sur des questions techniques pour faire avancer l'action sanitaire au niveau national. Il a aussi noté qu'une meilleure synchronisation, une plus grande harmonisation et une plus proche collaboration avec les comités régionaux contribueraient à rationaliser l'ordre du jour du Conseil.

11. Le Bureau a conclu que l'examen de ses rôles et responsabilités et de ceux du Conseil venait à point nommé, et le Directeur général a suggéré que le Bureau exploite les flexibilités inhérentes à la Constitution de l'OMS et au Règlement intérieur du Conseil à cet égard. Le Bureau du Conseil a souscrit à l'avis du Directeur général selon lequel, s'il incombait au Conseil exécutif d'assurer la direction générale entre chaque Assemblée de la Santé, le Bureau faisait le trait d'union entre les sessions du Conseil et pouvait contribuer de façon importante à rendre les travaux de celui-ci plus fructueux globalement en renforçant la collaboration avec les membres et les non-membres du Conseil exécutif, les coordonnateurs régionaux et le Secrétariat.

12. **Le Bureau a recommandé** au Conseil exécutif de revoir la structure et la conduite de ses réunions, y compris les modalités de participation et le droit de parole, afin que la prise de décisions soit à la fois efficace et équitable, et de renforcer les liens et la coordination avec les comités régionaux.

3. Modalités et méthodes de travail du Conseil exécutif

13. Le Bureau du Conseil exécutif a noté que le Conseil exécutif et l'Assemblée de la Santé avaient prié le Secrétariat d'analyser les règlements intérieurs des organes directeurs, en particulier les processus d'inscription à l'ordre du jour de points additionnels, supplémentaires ou urgents (décision WHA69(8)), et de repérer les autres ambiguïtés, lacunes et insuffisances (décision EB141(8)). À cette

fin, le Secrétariat a créé un groupe de travail, qui établira un document devant faire l'objet d'un processus de consultation informel programmé en août et septembre 2017.

14. S'agissant des méthodes de travail, le Bureau a relevé, entre autres, qu'en dépit des dispositions de la Constitution de l'OMS, les déclarations de pays (où est simplement décrite la situation actuelle dans un État Membre) sont d'un intérêt limité pour les débats et que ces contributions pourraient peut-être suivre d'autres voies. De même, les discussions ont souvent été consacrées à des questions qui étaient simplement présentées aux organes directeurs afin qu'ils en « prennent note ».

15. Le Bureau a examiné une comparaison, fournie par le Secrétariat, des méthodes de travail des organes directeurs de plusieurs autres organisations et entités internationales, afin d'étudier les pratiques des organes directeurs de l'OMS par rapport à celles d'autres entités.

16. **Le Bureau a recommandé** de demander aux États Membres, dans le document du Secrétariat sur le Règlement intérieur du Conseil exécutif qui sera soumis à consultation, de donner leur point de vue sur les rôles et les méthodes de travail du Conseil exécutif et de son Bureau, dans le but de rendre la prise de décisions plus efficace et plus équitable.

17. **Le Bureau a recommandé** de poursuivre les recherches et l'analyse concernant les méthodes de travail possibles pour les organes directeurs de l'OMS, y compris de passer en revue la littérature universitaire dans ce domaine et d'étudier plus largement les organes directeurs d'organisations apparentées parmi les institutions spécialisées des Nations Unies et d'autres organisations internationales.

4. Documentation

18. Le Bureau a constaté que la tendance à un allongement de l'ordre du jour, observée ces dernières années, a été reconnue comme faisant obstacle à la réforme de la gouvernance. Le Directeur général a exposé sa conception des réunions des organes directeurs, qui devraient avoir une visée plus stratégique. Le Secrétariat a noté que les stratégies techniques mondiales importantes s'étaient multipliées et que les documents étaient globalement devenus plus longs, ce qui avait également fortement accru le volume de la documentation des réunions des organes directeurs. Il a noté que, de ce fait, le Secrétariat avait eu des difficultés à superviser la documentation et à la distribuer dans les délais. Il importe de trouver un juste équilibre entre le travail des États Membres, d'une part, et celui du Secrétariat, d'autre part. Il a été relevé que 80 % environ des points de l'ordre du jour étaient rendus obligatoires par les organes directeurs eux-mêmes et que le principal objectif était donc de mieux maîtriser l'ordre du jour.

19. Le Secrétariat a suggéré qu'une autre solution pour fournir la documentation en temps voulu serait de revoir le cycle annuel d'établissement de l'ordre du jour, y compris les délais pour arrêter l'ordre du jour provisoire et distribuer les documents (articles 8 et 5, respectivement), délais qui ont été fixés avant l'adoption des méthodes de travail électroniques. Il a été noté par ailleurs que, malgré leur intérêt potentiel, les documents indiquant les incidences financières qu'auront les résolutions des organes directeurs sont peu utiles actuellement, en partie parce qu'ils ne sont généralement pas tous fournis en même temps que les documents de travail et les projets de recommandations correspondants, et également car ils ne présentent pas de façon adéquate le coût supplémentaire pour l'Organisation, sur le plan financier ou du point de vue de l'impact ou des compromis à trouver avec les autres domaines de travail.

20. **Le Bureau a recommandé** de donner la priorité aux questions stratégiques, qu'elles soient de nature programmatique ou qu'elles concernent la gouvernance ou la gestion ; de réduire l'examen des points de l'ordre du jour présentés pour information et à seule fin que le Conseil en prenne note ; de limiter aux questions de politique déterminantes le nombre de rapports que l'Assemblée de la Santé demande de lui transmettre par l'intermédiaire du Conseil exécutif ; de revoir le délai de dépôt des projets de résolutions pour qu'ils puissent être distribués en même temps que la documentation ;

d'exiger que la longueur maximale des documents soit respectée ; de définir clairement la structure des documents où sont exposées des stratégies mondiales de telle sorte qu'ils fassent ressortir les axes stratégiques essentiels devant être approuvés par les organes directeurs et dont les États Membres ont besoin pour mener une action de persuasion au niveau national ; d'indiquer les incidences financières des résolutions au sein des documents de travail et/ou dans une communication du Secrétariat au moment où les résolutions sont présentées plutôt que par l'intermédiaire de documents sur les coûts ; et de fixer un cycle annuel clair pour l'établissement de l'ordre du jour.

5. Cent quarante-deuxième session du Conseil exécutif

21. Le Secrétariat a expliqué que le projet d'ordre du jour provisoire de la cent quarante-deuxième session du Conseil qui avait été distribué ne suivait pas la structure habituelle et se bornait à distinguer questions techniques et questions administratives. Le Directeur général a indiqué que cette présentation avait pour but d'inciter à considérer d'autres approches, car il souhaitait des réunions plus dynamiques et plus stratégiques. Le Bureau voudra peut-être déterminer si certains points peuvent être supprimés ou renvoyés à d'autres organes à l'avenir et si l'ordre du jour peut être structuré de manière à faire ressortir les priorités stratégiques et à orienter les débats du Conseil. Le Conseiller juridique a expliqué que les points de l'ordre du jour de la cent quarante-deuxième session du Conseil exécutif ne pouvaient pas être supprimés à ce stade, mais qu'une réorganisation de l'ordre du jour était autorisée.

22. Le Bureau du Conseil exécutif a également noté que dans le projet d'ordre du jour provisoire figurait la préparation du treizième programme général de travail, plan stratégique qui régira les activités de l'OMS pendant cinq ans. Ce processus devrait normalement durer près de deux ans, mais le moment était venu d'envisager un processus qui faciliterait la prise en compte des priorités stratégiques du Directeur général et définirait clairement la place de l'Organisation par rapport aux objectifs de développement durable. Le Bureau a également noté que la mise à disposition plus rapide du treizième programme général de travail donnerait davantage de temps pour une élaboration mûrement réfléchie du projet de budget programme 2020-2021 et pour la mobilisation des ressources.

23. **Le Bureau a appuyé la recommandation du Directeur général** d'accélérer la préparation du treizième programme général de travail afin que le Conseil puisse éventuellement avaliser le projet en janvier 2018 en vue de son approbation par l'Assemblée de la Santé en mai 2018. Il a en outre soutenu la recommandation du Directeur général d'axer le treizième programme général de travail sur les orientations stratégiques de haut niveau, de l'articuler autour des objectifs de développement durable et de l'harmoniser avec la vision d'ensemble du Directeur général et les autres engagements pris au niveau mondial. Il a proposé pour cela un programme qui prévoit notamment une consultation avec les États Membres et les comités régionaux sur un projet initial et une séance d'information pour présenter brièvement le processus aux missions. Le Bureau a étudié la possibilité d'organiser en novembre 2017 une session supplémentaire du Conseil exécutif consacrée à la mise au point du programme général de travail et de discuter de certaines idées suggérées par le Directeur général et par le Secrétariat concernant les changements au Conseil exécutif et au Bureau. Il a demandé au Directeur général de souligner dans l'allocution qu'il prononcerait devant les comités régionaux la recommandation du Bureau d'accélérer le processus.

Calendrier proposé pour la préparation du treizième programme général de travail, plan stratégique quinquennal pour les activités de l'OMS

2017

- Août : distribution du rapport de la réunion du Directeur général et du Bureau du Conseil exécutif et séance d'information à l'intention des missions sur le processus de préparation du treizième programme général de travail
- Août-septembre : premier projet
- Septembre-début octobre : consultation en ligne et observations des États Membres parallèlement aux sessions des comités régionaux

- Octobre : deuxième projet
- Novembre : s'il y a lieu, réunion du Conseil exécutif pour examen du projet

2018

- Janvier : examen du projet par le Conseil exécutif à sa cent quarante-deuxième session
- Février-mai : consultation/modification supplémentaire, s'il y a lieu ou à la demande du Conseil exécutif
- Mai : présentation à l'Assemblée mondiale de la Santé pour examen et adoption.

24. Afin de déterminer les autres priorités de la cent quarante-deuxième session du Conseil exécutif, le Bureau a souscrit à la proposition de structurer l'ordre du jour en fonction des mesures et des résultats attendus du Conseil. Il a également soutenu l'idée de tenir compte des priorités du Directeur général, sur lesquelles il a été élu. Le Bureau a estimé que les questions stratégiques hautement prioritaires devraient être mises en évidence et regroupées séparément, en veillant peut-être à ce que plus de temps leur soit consacré dans le programme de travail, tandis que les questions dont le Conseil est invité à prendre note seraient présentées à titre d'information et ne feraient pas nécessairement l'objet d'un débat.

25. Le Bureau a par conséquent proposé de regrouper en six catégories, comme suit, les points figurant dans le projet d'ordre du jour provisoire, qui comprennent les points obligatoires :

1. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour

- 1. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour

2. Dialogue avec le Directeur général

- 2. Rapport du Directeur général, qui mentionnerait, au besoin, le rapport sur les sessions des **comités régionaux et d'autres rapports techniques**

3. Questions stratégiques prioritaires : questions programmatiques, de gouvernance et de gestion

- 25. Treizième programme général de travail : plan stratégique quinquennal pour les activités de l'OMS
- 26. Réforme de l'OMS
- Regroupement des points 4, 5 et 6 : Projet de plan stratégique mondial quinquennal pour améliorer la préparation et l'action de santé publique (Programme OMS de gestion des situations d'urgence sanitaire et RSI), rapport découlant de la résolution WHA65.20 et rapport du Comité consultatif de surveillance indépendant
- 9. Planification de la transition pour la poliomyélite
- 16. Santé, environnement et changement climatique
- 20. Lutter contre la pénurie mondiale de médicaments et de vaccins et en favoriser l'accès
- 21. Stratégie mondiale et Plan d'action pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle

4. Autres questions techniques

- 11. Charge de mortalité et morbidité due aux morsures de serpents
- 13. Activité physique pour la santé
- 17. Stratégie mondiale pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent (2016-2030) : le développement du jeune enfant

- 18. Santé mobile
- 19. Amélioration de l'accès aux aides techniques
- 14. Nutrition chez la mère, le nourrisson et le jeune enfant
 - Plan d'application exhaustif concernant la nutrition chez la mère, le nourrisson et le jeune enfant : rapport biennal
 - Protection contre les conflits d'intérêts possibles dans les programmes nutritionnels

5. Questions relatives à la gestion, à l'administration et à la gouvernance

- 7. Cadre de préparation en cas de grippe pandémique pour l'échange des virus grippaux et l'accès aux vaccins et autres avantages
- 23. Rapport du Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif
- 24. Amendements au Règlement financier et aux Règles de gestion financière [s'il y a lieu]
- 27. Évaluation de l'élection du Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé
- 28. Évaluation : situation actuelle et plan de travail proposé pour 2018-2019
- 29. Collaboration avec les acteurs non étatiques
- 30. Rapports des comités du Conseil exécutif
 - Fondations et distinctions
- 31. Prochaines réunions des organes directeurs
 - Ordre du jour provisoire de la Soixante et Onzième Assemblée mondiale de la Santé
 - Date et lieu de la cent quarante-troisième session du Conseil exécutif
- 32. Nomination du Directeur régional pour les Amériques
- 33. Déclaration du représentant des associations du personnel de l'OMS et rapport des ombudsmen
 - Déclaration du représentant des associations du personnel de l'OMS
 - Rapport des ombudsmen
- 34. Amendements au Statut du personnel et au Règlement du personnel [s'il y a lieu]
- 35. Rapport de la Commission de la fonction publique internationale

6. Questions soumises pour information

- 3. Rapport des comités régionaux au Conseil exécutif
- 10. Plan d'action mondial pour les vaccins
- 12. Préparation de la Troisième Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles, qui doit avoir lieu en 2018
- 22. Rapports des organes consultatifs
 - Comités d'experts et groupes d'étude

26. Le Bureau a proposé de transférer les points suivants du projet d'ordre du jour provisoire à l'ordre du jour de la Soixante et onzième Assemblée mondiale de la Santé, car ils concernent des rapports directement destinés à l'Assemblée de la Santé.

- 8. Éradication de la poliomyélite
- 15. Progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable liés à la santé

6. La voie à suivre

27. En ce qui concerne la préparation de la prochaine réunion du Directeur général et du Bureau du Conseil, à laquelle une décision sera prise quant aux points supplémentaires que les États Membres peuvent proposer d'inscrire à l'ordre du jour de la cent quarante-deuxième session du Conseil exécutif

jusqu'au 21 septembre 2017, il a été noté que ces propositions seraient pour la première fois hiérarchisées à l'aide de l'outil adopté par le Conseil exécutif (EB141(8)). Le Bureau a été prié d'appliquer l'outil à titre d'essai et de faire rapport au Conseil sur son utilité, en faisant au besoin des suggestions pour l'améliorer.

28. Le Président a proposé que la prochaine réunion, à laquelle seront examinées les propositions tendant à inscrire des points supplémentaires à l'ordre du jour ainsi que toute autre question éventuelle, se tienne le samedi 7 octobre à Islamabad (Pakistan), avant la session du Comité régional de la Méditerranée orientale. Le Bureau a accepté cette proposition. Le Directeur général et le Bureau du Conseil ont rappelé leur volonté d'associer tous les États Membres à la réforme de la gouvernance et à l'examen des questions soulevées lors de la réunion. Le Président a remercié le Directeur général du temps qu'il a consacré à cette réunion et de la possibilité qu'il a donnée d'avoir ces discussions fructueuses. Il a dit espérer que les membres du Bureau du Conseil poursuivront ce débat dans leurs Régions respectives et par l'intermédiaire des coordonnateurs régionaux et, qu'en réponse, les membres et les non-membres du Conseil exécutif feront part de leurs vues.

29. **Le Bureau a recommandé** de communiquer le compte rendu de la réunion aux membres et non-membres du Conseil exécutif et d'organiser une séance d'information à l'intention des missions afin d'expliquer la teneur de cette rencontre.

= = =